

Équilibrer le commerce et la santé:

l'impact de la ZLECAf sur la lutte antitabac en Afrique centrale et occidentale

Note de politique de l'ACBF n° 1 | Novembre 2025



Résumé

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue une étape historique dans la quête de l'Afrique pour une intégration économique renforcée. En réduisant les droits de douane sur 90 % des produits échangés, l'accord vise à promouvoir le commerce intra-africain, l'industrialisation et une croissance durable. Toutefois, bien que ces objectifs économiques soient louables, la mise en œuvre de la ZLECAf pourrait poser des défis majeurs à la santé publique, notamment en matière de lutte antitabac. L'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest – qui regroupent 25 pays membres des Communautés économiques des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – se trouvent à un tournant décisif. La libéralisation des échanges risque d'accroître involontairement l'accessibilité, la disponibilité et la consommation des produits du tabac, compromettant ainsi les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac (CCLAT). Inversement, la ZLECAf offre également des possibilités de politiques harmonisées, de coopération régionale renforcée et de réponses coordonnées face au commerce illicite et aux ingérences de l'industrie. La présente note examine les principaux défis, les opportunités et les options politiques permettant d'intégrer des mesures solides de lutte antitabac dans le cadre de la ZLECAf, afin de protéger la santé publique tout en soutenant la croissance économique régionale.

1. Introduction

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est l'aboutissement de plusieurs décennies d'efforts en faveur de l'intégration économique du continent, s'appuyant sur des initiatives antérieures telles que le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Elle a été lancée en 2018 après que 44 pays ont signé l'accord, lequel est entré en vigueur en 2019 à la suite de sa ratification par 22 États membres[1].

L'accord vise à répondre à des défis économiques persistants, notamment la faiblesse du commerce intra-africain, la faible industrialisation et les taux élevés de chômage[2]. La ZLECAf a pour objectif de créer un marché continental unifié, capable de concurrencer efficacement sur la scène mondiale. Le protocole de la ZLECAf sur le commerce des marchandises est un moteur clé de cette intégration, car il prévoit l'élimination des droits de douane sur 90 % des produits échangés à travers le continent. Cette réduction tarifaire diminue les obstacles au commerce et favorise l'intégration économique entre les nations africaines.

Le protocole comprend également des dispositions relatives aux règles d'origine, à la coopération douanière et à la facilitation des échanges, destinées à rationaliser le commerce transfrontalier et à réduire les coûts de transaction[3,4]. Grâce à ces politiques commerciales harmonisées, la ZLECAf peut favoriser un marché plus efficace et intégré, stimulant ainsi l'industrialisation et la diversification économique sur l'ensemble du continent.

Cependant, malgré ses nombreux avantages, la ZLECAf pourrait involontairement entraîner certains effets négatifs imprévus au cours de la mise en œuvre du libre-échange, en particulier dans le secteur de la santé. Un domaine spécifique où la ZLECAf risque d'aggraver les défis sanitaires est celui de l'épidémie du tabac en Afrique. Plus d'un milliard de personnes consomment du tabac dans le monde, et environ 80 % d'entre elles vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, y compris en Afrique[5–7]. Le tabac constitue la principale cause évitable de mortalité, provoquant chaque année environ huit millions de décès, dont 1,3 million chez des non-fumeurs. Ce défi est particulièrement préoccupant pour l'Afrique, où la consommation de tabac pourrait augmenter de 39 % d'ici à 2030 – soit la plus forte croissance régionale prévue à l'échelle mondiale[8].

L'intersection entre la politique de lutte antitabac et la ZLECAf crée un environnement politique complexe. Les expériences passées – notamment la hausse de la consommation de tabac observée après la libéralisation du commerce dans certains pays d'Asie durant les années 1980 et 1990 – mettent en évidence les risques potentiels[9]. Cependant, la ZLECAf offre également des possibilités d'action collective dans le domaine de la lutte antitabac. Elle pourrait ouvrir la voie à une harmonisation des réglementations, à une coopération transfrontalière renforcée pour lutter contre le commerce illicite et à une mise en commun des ressources en vue de consolider la mise en œuvre des mesures de contrôle.

2. Nouveaux défis et opportunités

Accessibilité des cigarettes

L'accessibilité des cigarettes constitue un facteur clé dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Elle est mesurée par le prix relatif au revenu (PRR), qui compare le prix des cigarettes au revenu par habitant. Les disparités de niveau de revenu entre les États membres peuvent compliquer les efforts de lutte antitabac, car les pays à revenu plus faible peuvent avoir des difficultés à imposer les taxes dissuasives nécessaires. La figure 1 montre que, dans cinq pays d'Afrique centrale, les cigarettes sont devenues moins accessibles à l'approche de la ZLECAf, représentant une part plus importante du revenu en 2022. À l'inverse, dans quatre autres pays, l'accessibilité s'est accrue, les achats nécessitant un pourcentage plus faible du revenu.

Les prévisions d'accessibilité des cigarettes à l'horizon 2030 reposent sur un prix de vente moyen de 2,5 USD par paquet de 20 cigarettes, correspondant à la moyenne enregistrée entre 2012 et 2022 dans les deux sous-régions, et intègrent les taux de croissance moyens du revenu national sur trois ans propres à chaque pays. À titre comparatif, des bornes supérieures de 3,5 USD et 4,5 USD ont également été calculées. Ces trois projections, qui représentent respectivement les niveaux de prix bas, moyen et élevé, illustrent l'évolution de l'accessibilité des cigarettes en Afrique centrale et occidentale, ainsi que les disparités marquées entre les pays.

Si elles ne sont pas compensées par des mesures harmonisées en matière de droits d'accise, les réductions tarifaires prévues dans le cadre de la ZLECAf pourraient rendre les produits du tabac moins coûteux par rapport à la croissance des revenus.

Recommandations de politique :



Introduction de taxes minimales sur le tabac dans l'ensemble des pays membres de la ZLECAf: instaurer un droit d'accise minimum harmonisé afin d'augmenter le prix de vente au détail des produits du tabac et de réduire leur accessibilité.



Adoption d'une fiscalité progressive: mettre en place des structures fiscales s'ajustant automatiquement à l'inflation et à la croissance des revenus, afin de maintenir la réduction de l'accessibilité des produits du tabac.



Suppression des exonérations fiscales: éliminer les exemptions accordées aux fabricants ou importateurs de tabac afin de fermer les échappatoires fiscales.

Commerce transfrontalier

L'examen de la balance commerciale du tabac en Afrique centrale entre 2004 et 2023 révèle que les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) dépendent fortement des importations en provenance d'autres régions africaines, ce qui pourrait compromettre les efforts visant à renforcer l'autosuffisance régionale. De même, les déficits commerciaux avec les pays non africains — qui ont atteint un pic de 47,62 millions USD en 2023 — témoignent de la dépendance persistante des pays de la CEEAC vis-à-vis des marchés mondiaux pour les produits du tabac, limitant ainsi leur capacité à réglementer le commerce du tabac à l'intérieur de leurs frontières. En Afrique de l'Ouest, la balance commerciale présente des excédents et des déficits intermittents, reflétant les dynamiques fluctuantes du commerce intrarégional. Sur les marchés mondiaux, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) enregistre de manière constante d'importants déficits, la balance commerciale avec les pays non africains demeurant fortement négative sur l'ensemble de la période 2004-2023.

La ZLECAf offre la possibilité de corriger ces déséquilibres en favorisant une plus grande intégration régionale et en stimulant le commerce intra-africain. Le renforcement des mesures de lutte antitabac dans le cadre de la ZLECAf

permettrait aux pays de la CEEAC et de la CEDEAO d'harmoniser leurs politiques commerciales afin de réduire la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs tout en promouvant les objectifs de santé publique.

Recommandations de politique :



Normaliser la fiscalité et les prix du tabac : harmoniser les taux de taxation et les systèmes de fixation des prix entre les États membres afin de réduire les écarts qui encouragent les achats transfrontaliers.



Établir une structure tarifaire commune : définir des droits d'importation et d'exportation harmonisés pour les produits du tabac dans le cadre de la ZLECAf, afin de simplifier la réglementation et de réduire les incitations à la contrebande.



Mettre en place un système de surveillance continental : utiliser des outils numériques pour suivre la circulation des produits du tabac et garantir le respect des accords commerciaux.

Résultats sanitaires

L'examen rapide des décès attribuables au tabac dans les pays de la CEEAC et de la CEDEAO entre 2012 et 2021¹ montre qu'en Afrique centrale, la République démocratique du Congo enregistre le plus grand nombre de décès liés au tabac (142 727), suivie de l'Angola (69 847) et du Cameroun (47 157). En Afrique de l'Ouest, le Nigéria arrive en tête avec 169 522 décès, suivi de la Côte d'Ivoire (57 294) et du Ghana (53 487). Ces résultats mettent en lumière d'importantes disparités et difficultés en matière de santé publique, la République démocratique du Congo et le Nigéria supportant les charges les plus lourdes.

La mise en œuvre de la ZLECAf pourrait influencer sur ces constats, compte tenu de ses impacts potentiels. La libéralisation du commerce risque d'accroître l'accessibilité et la consommation, en particulier dans les zones où la lutte anti-tabac demeure faible. À l'inverse, la ZLECAf peut faciliter l'harmonisation des taxes et la coopération transfrontalière, contribuant ainsi à réduire les disparités en matière de mortalité.

Recommandations de politique :



Rendre obligatoires les avertissements sanitaires complets : exiger des avertissements sanitaires normalisés et illustrés sur tous les emballages de produits du tabac, avec des modèles harmonisés dans les pays de la ZLECAf.



Renforcer les services de sevrage tabagique : intégrer les services de sevrage dans les soins de santé primaires, financés par l'augmentation des taxes sur le tabac.



Promouvoir des campagnes de sensibilisation du public : coordonner les efforts régionaux pour informer la population sur les risques liés à la consommation de tabac et à l'exposition à la fumée secondaire.

Recettes fiscales

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) vise à éliminer jusqu'à 90 % des droits de douane sur les marchandises échangées à l'intérieur du continent, afin de stimuler le commerce intra-africain et d'accroître l'activité économique à l'échelle de l'Afrique. Ce faisant, l'assiette fiscale devrait s'élargir, générant davantage de recettes pour les gouvernements participants. Néanmoins, les pays qui dépendent fortement des droits de douane pourraient connaître, à court terme, une baisse des recettes fiscales en raison de la diminution des tarifs et des droits perçus.

1. Institut pour la mesure et l'évaluation de la santé (IHME) - <https://www.healthdata.org/research-analysis/gbd>

Dans les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le pourcentage moyen des taxes sur les cigarettes a augmenté de manière constante au fil des ans, passant de 26 % en 2008 à 36 % en 2022.² De leur côté, les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont suivi une tendance similaire, les taux de taxation sur les cigarettes passant de 20 % en 2008 à 29 % en 2022. Malgré ces hausses continues dans les deux régions, les pays de la CEEAC ont généralement maintenu des taux de taxation moyens plus élevés que ceux de la CEDEAO sur l'ensemble de la période observée (2008–2022).

La ZLECAf pourrait être confrontée à des difficultés d'harmonisation, les taux moyens de taxation plus élevés observés dans la CEEAC (36 % en 2022) par rapport à la CEDEAO (29 % en 2022) laissant présager que certains pays de la CEEAC pourraient se montrer réticents à aligner leurs politiques fiscales sur celles de leurs homologues de la CEDEAO. Si les taxes ne sont pas harmonisées, ces disparités risquent de favoriser la contrebande transfrontalière des régions à faible fiscalité vers celles à fiscalité plus élevée, compromettant ainsi les objectifs de recettes fiscales.

Recommandations de politique :



Affecter les recettes fiscales issues du tabac à des usages spécifiques : consacrer une part des recettes provenant des taxes sur le tabac au financement des systèmes de santé, des programmes de santé publique et de l'application des lois de lutte antitabac.



Renforcer les systèmes de collecte des taxes : investir dans des outils numériques de perception fiscale afin d'améliorer l'efficacité et de réduire les pertes de recettes.



Négocier des mécanismes de partage des recettes : élaborer des modèles permettant une répartition équitable des recettes fiscales entre les États membres de la ZLECAf, afin de promouvoir la coopération régionale.

Ingérence de l'industrie du tabac

L'ingérence de l'industrie du tabac fait référence aux tactiques et stratégies employées par les sociétés productrices de tabac pour saper les politiques de santé publique et influencer les décisions gouvernementales en leur faveur. Ces efforts visent souvent à affaiblir les mesures de lutte antitabac, à retarder la mise en œuvre des réglementations sanitaires et à promouvoir les intérêts de l'industrie au détriment de la santé publique.

L'Indice d'ingérence de l'industrie du tabac, qui mesure l'ampleur de cette influence dans certains pays africains entre 2020 et 2023, montre que le classement remarquable du Tchad en 2023 traduit une forte résistance à l'ingérence de l'industrie du tabac. Il s'agit d'une avancée notable par rapport au Cameroun et au Gabon, qui rencontrent davantage de difficultés. Le Burkina Faso se distingue comme le chef de file régional en matière de résistance à l'influence de l'industrie du tabac selon le classement de 2023. En revanche, le déclin persistant observé au Ghana et au Nigéria souligne la nécessité de renforcer les dispositifs réglementaires et de plaider pour contrer l'ingérence de l'industrie. La ZLECAf pourrait harmoniser les politiques et partager les meilleures pratiques afin d'aider les pays affichant une résistance plus faible à renforcer leurs normes de gouvernance et à limiter l'influence de l'industrie.

Recommandations de politique :



Adopter et appliquer l'article 5.3 de la CCLAT de l'OMS : interdire la participation de l'industrie du tabac aux processus d'élaboration des politiques publiques.



Renforcer les politiques de prévention des conflits d'intérêts : imposer la divulgation de tout lien entre les décideurs politiques et les entreprises du tabac.



Créer un organe régional de surveillance : établir, au niveau de la ZLECAf, un mécanisme de contrôle chargé de suivre et d'atténuer l'influence de l'industrie du tabac.

2. Base de données mondiale de l'Observatoire mondial de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) <https://www.who.int/data/gho>

3. Répercussions de la ZLECAf sur le commerce illicite

Une extension essentielle de la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) est le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, adopté en 2012. Ce protocole fournit des orientations détaillées pour lutter contre le commerce illicite du tabac, notamment par la mise en place d'un système mondial de traçabilité, la promotion d'une coopération renforcée entre les services chargés de l'application de la loi au-delà des frontières, et l'imposition de sanctions et de pénalités à l'encontre des personnes impliquées dans la contrefaçon et la contrebande de produits du tabac (OMS, 2013).¹ Avec la mise en œuvre de la ZLECAf, plusieurs lacunes réglementaires et administratives pourraient aggraver le commerce illicite, notamment la porosité des frontières et la faiblesse des mécanismes d'application, l'incohérence des normes réglementaires, l'absence de normes harmonisées et la double appartenance de certains pays à plusieurs communautés économiques régionales.

Recommandations de politique :



Ratifier le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac : encourager l'ensemble des États membres de la ZLECAf à mettre en œuvre ce protocole de l'OMS.



Renforcer les contrôles aux frontières : utiliser des technologies telles que les timbres fiscaux numériques et les systèmes de traçabilité pour détecter et dissuader le commerce illicite.



Promouvoir la coopération continentale : faciliter l'échange d'informations et les opérations conjointes entre les autorités douanières afin de lutter contre les réseaux de contrebande.

4. La ZLECAf et le cadre de la CCLAT de l'OMS

La ZLECAf peut renforcer les principes de la CCLAT de l'OMS en intégrant des garanties de santé publique dans ses protocoles commerciaux et d'investissement. Les principaux points de convergence sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Intégration de la CCLAT de l'OMS dans le cadre de la ZLECAf

CCLAT de l'OMS		ZLECAf		Observation
Composant	Article	Composant	Article*	
Mesures relatives aux prix et aux taxes	6	Libéralisation tarifaire et réglementation des investissements	7 (Biens),	Encouragement à augmenter les taxes sur le tabac afin de réduire la consommation. Les réductions tarifaires prévues dans le cadre de la ZLECAf devraient exclure les produits du tabac afin de soutenir les objectifs de la CCLAT. Les réglementations en matière d'investissement devraient interdire la promotion des investissements dans la production de tabac.
Protection contre l'ingérence de l'industrie du tabac	5.3	Réglementation des investissements et politique de concurrence	6 (Investissement)	Protection obligatoire contre l'ingérence de l'industrie du tabac. Les protocoles d'investissement de la ZLECAf devraient encadrer les investissements liés au tabac, et les politiques de concurrence devraient prévenir les pratiques monopolistiques des entreprises du secteur.
Emballage et étiquetage des produits du tabac	11	Obstacles techniques au commerce (OTC) et protection des droits de propriété intellectuelle	6 (Investissement),	L'emballage neutre et les avertissements sanitaires illustrés sur les produits du tabac sont obligatoires. Les dispositions de la ZLECAf relatives aux obstacles techniques au commerce (OTC) et à la protection des droits de propriété intellectuelle ne devraient pas faire obstacle à ces exigences.

CCLAT de l'OMS		ZLECAf		Observation
Composant	Article	Composant	Article*	
Interdiction de la publicité, de la promotion et du parrainage en faveur du tabac	13	Accès aux marchés et politique de la concurrence	6 (Concurrence)	Interdiction de la publicité et de la promotion des produits du tabac. La ZLECAf devrait interdire les services publicitaires faisant la promotion des produits du tabac et veiller à ce que les mesures de protection des consommateurs empêchent les stratégies de marketing trompeuses.
Lutte contre le commerce illégal des produits du tabac	15	Facilitation des échanges, transit et règlement des différends	15, 19 (Marchandises), 8 (Règlement des différends)	Prévention du commerce illicite des produits du tabac. Les mesures de facilitation des échanges prévues par la ZLECAf devraient intégrer des garanties destinées à prévenir la contrebande. Les mécanismes de règlement des différends devraient appuyer les efforts de lutte contre le commerce illicite.
Réglementation du contenu des produits du tabac	9	Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)	16 (Marchandises)	Réglementation de la teneur des produits du tabac afin de réduire leur nocivité. La ZLECAf devrait veiller à ce que les produits du tabac soient conformes aux réglementations de santé publique.
Protection contre l'exposition à la fumée du tabac	8	Réglementations nationales et accès au marché	18 (Services), 16 (Services)	Protection obligatoire contre l'exposition à la fumée secondaire. La ZLECAf devrait intégrer des exceptions de santé publique afin de restreindre l'usage du tabac dans les lieux et services ouverts au public.
Moyens de subsistance alternatifs pour les producteurs de tabac	17	Réglementations en matière d'investissement et brevets (PI)	10 (Investissement), 18 (PI)	Promotion de moyens de subsistance alternatifs pour les cultivateurs de tabac. La ZLECAf devrait accorder la priorité aux investissements favorisant l'agriculture durable et la protection des brevets pour les produits de substitution.
Coopération internationale en matière de lutte antitabac	22	Reconnaissance mutuelle et développement des infrastructures	19 (Services), 24 (Services)	Encouragement de la recherche et du partage des données. Les dispositions de la ZLECAf devraient faciliter la collaboration en matière de recherche et de formation sur le tabac.
Recherche, surveillance et échange d'informations	20	Transparence et développement des infrastructures	23 (Services), 24 (Services)	La CCLAT impose la recherche et la surveillance sur la consommation de tabac. Les dispositions de la ZLECAf relatives à la transparence peuvent être harmonisées afin de garantir que les données et les résultats de recherche sur le tabac soient librement partagés au-delà des frontières.

* Les protocoles de la ZLECAf sont indiqués entre parenthèses.

5. Conclusion

Le cadre de la ZLECAf présente à la fois des opportunités et des défis pour les pays de la CEEAC et de la CEDEAO. D'une part, il offre la possibilité à ces deux communautés économiques régionales d'accéder à des marchés africains plus vastes et d'étendre leur empreinte commerciale au-delà de leur région immédiate. D'autre part, la mise en œuvre de la ZLECAf pourrait entraîner une hausse de l'accessibilité et de la consommation du tabac, une perte de recettes à court terme pour les pays membres dépendant fortement des droits de douane, une intensification de l'ingérence de l'industrie et une augmentation du commerce illicite des produits du tabac.

Cependant, grâce à la collaboration régionale et à l'harmonisation des taxes, la ZLECAf peut favoriser la coopération transfrontalière pour lutter contre la contrebande, contrer l'influence de l'industrie, étendre et réguler le commerce, et aligner les politiques de santé publique sur la CCLAT de l'OMS, conduisant ainsi à de meilleurs résultats en matière de lutte antitabac.

6. Références

1. Fofack H. Une Afrique compétitive : l'intégration économique pourrait faire du continent un acteur mondial. *Finance & Development* [en ligne]. 2018;55(4):48–52. Disponible sur : <https://go.gale.com/ps/i.do?id=GALE%7CA568117785&sid=googleScholar&v=2.1&it=r&linkaccess=abs&issn=01451707&p=AONE&sw=w>
2. ElGanainy AA, Hakobyan S, Liu F, Weisfeld H, Allard C, Balima HW, et al. Trade Integration in Africa: Unleashing the Continent's Potential in a Changing World. *Departmental Papers* [en ligne]. 5 mai 2023 [consulté le 4 septembre 2024];2023(003). Disponible sur : <https://www.elibrary.imf.org/view/journals/087/2023/003/article-A001-en.xml>
3. Organisation internationale du Travail. La Zone de libre-échange continentale africaine : une occasion de promouvoir les questions sociales et du travail sur l'ensemble du continent ? [en ligne]. [consulté le 18 septembre 2024]. Disponible sur : <https://www.ilo.org/media/534076/download>
4. Union africaine. Sommet de l'UA 2023 : dynamiser le commerce grâce à la ZLECAf [en ligne]. Disponible sur : <https://www.un.org/africarenewal/magazine/february-2023/au-summit-2023-powering-trade-through-afcf>
5. Lutte antitabac [en ligne]. Organisation mondiale de la Santé | Bureau régional de l'Afrique. [consulté le 18 septembre 2024]. Disponible sur : <https://www.afro.who.int/health-topics/tobacco-control>
6. Akanbi MO, Carroll AJ, Achenbach C, O'Dwyer LC, Jordan N, Hitsman B, et al. The efficacy of smoking cessation interventions in low- and middle-income countries: a systematic review and meta-analysis. *Addiction* [en ligne]. Avril 2019 [consulté le 18 septembre 2024];114(4):620–35. Disponible sur : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30506845/>
7. Owusu D, Quinn M, Wang KS, Aibangbee J, Mamudu HM. Intentions to quit tobacco smoking in 14 low and middle-income countries based on the transtheoretical model. *Drug and Alcohol Dependence* [en ligne]. 1er septembre 2017;178:425–9. Disponible sur : <http://dx.doi.org/10.1016/j.drugalcdep.2017.05.033>
8. Centre africain de lutte antitabac (CTCA) [en ligne]. [consulté le 18 septembre 2024]. Disponible sur : <https://ctc-africa.org/wp-content/uploads/2020/11/Tobacco-Control-Research-Agenda-for-Africa-REPORT.pdf>
9. Amul GGH, Tan GPP, van der Eijk Y. A Systematic Review of Tobacco Industry Tactics in Southeast Asia: Lessons for Other Low- and Middle-Income Regions. *International Journal of Health Policy and Management* [en ligne]. 1er juin 2021;10(6):324–37. Disponible sur : <http://dx.doi.org/10.34172/ijhpm.2020.97>

Note

Cette note d'orientation a été préparée par le personnel de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). Elle s'appuie sur une étude originale commandée par l'ACBF et réalisée par le Centre d'études sur les économies africaines (CSEA), intitulée « Les défis et les implications de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sur les politiques de lutte contre le tabagisme en Afrique centrale et occidentale », achevée en décembre 2024. L'analyse, les conclusions et les recommandations présentées ici s'inspirent largement de cette recherche, avec des contributions supplémentaires et une analyse contextuelle du personnel de l'ACBF. La recherche et les produits de connaissance connexes font partie du programme de renforcement des capacités pour une lutte durable contre le tabagisme en Afrique (TC3) mis en œuvre par l'ACBF et soutenu par la Fondation Gates.



-  www.uboraacademy.africa
-  www.theacbf.org
-  comms@acbf-pact.org
-  www.elibrary.theacbf.org
-  Africa Capacity Building Foundation
-  ACBF _Official
-  @theacbf
-  TheACBF